

© CENTAURE COMMUNICATION



L'AGROPOLE DE KARA

Ti Togo Invest



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE
BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA COSTA



THE AFRICAN CAPITAL
NAIJA FOUNDATION | FONDATION DES CAPITAUX D'AFRIQUE



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT



1 PRESENTATION DE L'AGROPOLE DE KARA

L'agropole de Kara est un projet pilote mis en œuvre dans le cadre du plan stratégique de développement des agropoles au Togo (2017-2030) et de l'initiative «Nourrir l'Afrique ». Ainsi, le projet vise à créer dans la région de la Kara, les conditions favorables à l'investissement privé notamment dans la fourniture d'intrants et des services agricoles, la transformation des produits agricoles et leur mise sur le marché. L'agropole sera composé d'un parc agro-industriel (Agroparc) d'une superficie de 46 hectares (ha) destinée aux unités industrielles, et d'une zone périphérique estimée à 165 000 hectares (ha), lieu de production agricole des filières riz ; maïs/soja ; sésame ; anacarde ; poulet de chair et pisciculture par les acteurs présents sur le site.



2 LE DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES : QUELS OBJECTIFS ?

S'inscrivant dans le cadre du Projet de Transformation Agro-Alimentaire du Togo (PTA-Togo), les agropoles ont pour objectif général de renforcer la productivité agricole au Togo, dans l'optique de générer une croissance économique inclusive, créatrice d'emplois, et favorable à une réduction des importations alimentaires, grâce aux mesures d'incitation à l'investissement privé dans les filières stratégiques.

De manière spécifique, le PTA-Togo vise à :

- *Promouvoir le développement des chaînes de valeurs prioritaires à travers la mise en place d'infrastructures de soutien à la production, au stockage et à la transformation ;*

- *Favoriser les investissements privés dans les filières ciblées grâce aux mesures d'appui aux politiques, à la gouvernance et aux incitations aussi bien fiscales que douanières ;*
- *Renforcer les capacités des acteurs des filières agro-industrielles prioritaires.*





3 LES PROJETS D'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'AGROPOLE DE KARA

Projets d'investissements	Résultats attendus	Coûts estimés des investissements (en euros)
PISCICULTURE		
Mise en place d'une unité de collecte et transformation des produits piscicoles dans l'agroparc	Construction d'une unité de transformation des produits piscicoles pour alimenter les marchés locaux et nationaux en produits piscicoles transformés élaborés, conditionnés...	220 000
Unité d'élevage pour la production d'alevins afin d'alimenter les pisciculteurs (aquaculteurs)	Produire des alevins pour alimenter les élevages piscicoles / mettre en place et organiser un réseau de producteurs de poisson d'élevage	220 000
Mise en place d'élevages piscicoles dans la région de Kara (100 unités)	Organisation de 100 pisciculteurs en réseau	1 415 000

Projets d'investissements	Résultats attendus	Coûts estimés des investissements (en euros)
POULET DE CHAIR		
Unité de transformation de viandes de volaille et de conditionnement - Agro parc	Construction d'une unité industrielle de transformation des produits avicoles afin d'approvisionner les marchés locaux et internationaux	230 000
Mise en place d'un couvoir au sein l'Agroparc	Produire des œufs à couver de qualité, et en quantité suffisante pour l'approvisionnement des marchés locaux et internationaux Réduction des importations en poussins d'un jour et des Œufs à couver.	515 000
Mise en place d'une unité de production d'œufs à couver (Elevage de parentaux pontes)	Produire des Œufs à Couver de qualité pour alimenter le couvoir et approvisionner les élevages en poussins ponte.	695 000
Mise en place d'une Unité de provenderie au sein l'Agroparc	Produire des aliments de bonne qualité pour les volailles afin de satisfaire les besoins des élevages.	525 000
Création de sociétés de désinfection, d'entretien et de lutte contre les nuisibles dans les bâtiments industriels et d'élevage	Amélioration de la situation sanitaire et hygiénique des différentes unités de la filière animale.	500 000
Mise en place d'élevages modernes de poulet de chair en réseau	Mise en place et organisation d'un réseau de producteurs de poulet de chair	7 850 000
Mise en place d'élevages modernes de poules pondeuses en réseau dans la région de Kara	Construction de fermes dans la région pour élever les poussins et produire l'œuf de consommation, afin de mettre en place une filière œuf de consommation au sein de l'Agropole.	2 000 000



Projets d'investissements	Résultats attendus	Coûts estimés des investissements (en euros)
RIZ / MAÏS / SOJA		
Mise en place d'une unité de transformation du riz	Construction d'une unité industrielle de transformation du riz local et de valorisation des sous-produits afin d'approvisionner les marchés locaux et internationaux.	6 000 000
Production du riz pluvial et irrigué	Augmentation du rendement et de la production de riz. Fourniture du riz en tant qu'aliment de bétail.	1 100 000
Mise en place d'unités de transformation du maïs	Construction d'une unité industrielle de transformation du maïs local et de valorisation des sous-produits afin d'approvisionner les marchés locaux et internationaux.	6 000 000
Production du maïs pluvial et irrigué	Augmentation du rendement et de la production du maïs. Fourniture du maïs en tant qu'aliment de bétail.	1 000 000
Unité de transformation du soja	Construction d'une unité industrielle de transformation du soja local et de valorisation des sous-produits afin d'approvisionner les marchés locaux et internationaux.	6 000 000
Production du soja pluvial et irrigué	Augmentation du rendement et de la production de soja. Fourniture du soja en tant qu'aliment de bétail.	350 000

Projets d'investissements	Résultats attendus	Coûts estimés des investissements (en euros)
SÉSAME / ANACARDE / MARAICHAGE		
Mise en place de l'unité de traitement de transformation du sésame	Construction d'une unité de traitement et de transformation de sésame pour alimenter les marchés nationaux et internationaux.	8 000 000
Production du sésame pluvial et irrigué	Augmentation du rendement et de la production de sésame. Fourniture du sésame en tant qu'aliment de bétail.	720 000
Mise en place d'une unité de traitement de transformation de l'anacarde	Construction d'une unité de traitement et de transformation de l'anacarde pour alimenter les marchés nationaux et internationaux.	350 000
Production de l'anacarde pluvial et irrigué	Augmentation du rendement et de la production de noix de cajou.	105 000
Unité de conditionnement et de conserve de légumes	Construction des unités de transformation et de conservation des légumes pour alimenter les marchés nationaux et internationaux.	3 000 000
Production maraîchère	Augmentation du rendement et de la production de légumes pour alimenter les unités de transformation.	5 000 000



Projets d'investissements	Résultats attendus	Coûts estimés des investissements (en euros)
PROJETS CONNEXES		
Mise en place d'une unité de maintenance industrielle	Construction d'un centre de maintenance des unités industrielles dans l'agroparc	400 000
Mise en place d'un centre de distribution des produits phytosanitaires, zoo sanitaires et des équipements au niveau de l'agroparc	Ravitaillement de l'agroparc et de l'agropole en divers produits et équipements	400 000
Mise en place d'une société de désinfection, d'entretien et de lutte contre les insectes nuisibles dans les bâtiments industriels et d'élevage	Amélioration de la situation sanitaire et hygiénique des différentes unités de la filière animale	500 000
Mise en place des centres de formation au sein de l'agroparc	Formation des acteurs opérationnels dans les métiers de la production et de la transformation	100 000
Mise en place des centres de santé dans l'agroparc	Amélioration des conditions d'hygiène et de vie des populations sur la zone du projet	160 000

4 LES POTENTIALITES DU SITE DE KARA

Disponibilité des terres

- Agropole : 165000 ha
- Agroparc : 46ha

Zone exempte de conflits fonciers

- Adoption d'un nouveau code foncier,
- Réalisation d'une opération pilote de clarification du foncier afin de sécuriser les terres disponibles dans la zone de l'agroparc.

Disponibilité d'une ligne de crédit BAD pour les Investisseurs

Infrastructures d'appui à la production

Sur la Zone de production de 165 000 ha :

- Deux (02) mini barrages pour des périmètres irrigués d'un total de 1500 Ha ;



- Aménagements de bas-fonds pour 2500 Ha par des diguettes en courbe de niveau et de petits ouvrages seuils et de dérivation au fil de l'eau ;
- Aménagements de conservation des eaux et des sols (CES) pour 6500 Ha de production rizicoles et de légumineuses ;
- Unités d'appui à la production et des centres de stockage pour trois (3) groupes de filières(i) végétales pour le vivrier : riz, maïs et soja ;(ii) maraîchères : tomate, fruits maraîchers ;(iii) filières d'exportation : anacarde, sésame ; (iv) animales : volaille et poisson.
- Réhabilitation de 80 Km de pistes principales et 50 Km de pistes secondaires ;
- Six (6) mini-réseaux d'AEP et 60 pompes mixtes (PMH et à énergie solaire) ;
- Electrification de cinq villages pilotes.

Quelques avantages fiscaux pour les entreprises admises au code des investissements

- Exonération de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF), de la taxe professionnelle (TP), ainsi que de la taxe foncière (TF) pendant la phase d'installation (24 mois pour le régime de déclaration de l'investissement et 36 mois pour le régime d'agrément à l'investissement) ;
- Exonération sur une période d'exploitation de 5 ans après installation ou démarrage effectif de l'exploitation ;
- Réduction de 30 % sur la taxe foncière (TF) et sur la taxe professionnelle (TP) pendant les trois(03)aux neuf (09) premières années d'exploitation selon la zone d'investissement (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes) ;
- Réduction de 30% sur la taxe professionnelle pendant les trois premières années d'exploitation si elle valorise uniquement les matières premières locales ;
- Réduction de 5% sur la taxe professionnelle pendant les cinq premières années d'exploitation pour les entreprises d'inventions ou d'innovations technologiques ;
- Réduction de 50 % sur les frais d'établissement des titres de séjour de ses salariés étrangers ayant un statut d'agent de maîtrise ou de cadre.

5

CARTOGRAPHIE DU SITE

